



La diversité des résolutions d'aménagements d'espace public dans un quartier populaire central à Lyon : les cas des places Djebraïl Bahadourian et Gabriel Péri

Pedro GOMES

*Doctorant en aménagement de l'espace, urbanisme
Lab'URBA, Université Paris-Est et GOVCOPP,
Universidade de Aveiro*

Résumé : Au début des années 2000, la Communauté Urbaine de Lyon a réaménagé deux places, distantes de cent mètres entre elles : la place Bahadourian, livrée en 2002, et la place Gabriel Péri en 2004. Malgré leur contemporanéité et leur proximité géographique, les deux aménagements diffèrent dans leur rapport aux usages présents avant l'intervention. Le premier propose d'accueillir la diversité des pratiques existantes, en prévoyant plusieurs équipements, tandis que le deuxième est marqué par une volonté de supprimer toute prise pour des séjours statiques et prolongés, en recherchant la fluidité des déplacements. Cet article retrace les processus de production de ces deux espaces publics, en montrant comment les problèmes et résolutions d'aménagement ont été construits, en explorant la marge de manœuvre laissée par des contraintes de niveau supérieur, le rôle des acteurs et les discours et outils justifiant ces différences de traitement.

Mots-clés : espace public, problème public, projet urbain, Lyon, Place Bahadourian, Place Gabriel Péri

A diversidade das resoluções de requalificação de espaço público num bairro popular e central de Lyon : o caso das praças Djebraïl Bahadourian e Gabriel Péri

Resumo: No princípio dos anos 2000, a Comunidade Urbana de Lyon requalificou duas praças a cem metros uma da outra: a praça Bahadourian, terminada em 2002, e a praça Gabriel Péri em 2004. Apesar de serem contemporâneas e geograficamente próximas, as duas operações diferem na sua postura perante os usos instalados antes da intervenção. A primeira propõe-se a integrar a diversidade de práticas existente, prevendo vários equipamentos, enquanto a segunda se caracteriza por uma tentativa de suprimir todos os incentivos a uma estadia prolongada, procurando a fluidez das deslocamentos. Este artigo reconstitui os processos de produção dos dois espaços, mostrando como os problemas e as soluções para a requalificação foram construídos. Aborda ainda a margem de manobra permitida por estrangulamentos de nível superior, o papel dos actores e os discursos e instrumentos que justificam essas diferenças de tratamento dos dois espaços.

Palavras-chave : espaço público, construção de problemas e soluções em urbanismo, Lyon, praça Bahadourian, praça Gabriel Péri.

1 - Introduction

Les politiques urbanistiques sur le quartier Moncey à Lyon (3^e arrondissement) ont connu un virage important à la fin des années 1990. Ce quartier classé en politique de la ville se localise sur la rive gauche du Rhône, entre les deux centralités majeures de l'agglomération lyonnaise, la Presqu'île et la Part-Dieu (fig. 1). Quartier où résidait une concentration d'immigrés, notamment d'origine maghrébine, il était aussi une importante centralité pour la population d'origine nord-africaine de toute l'agglomération attirée par l'offre commerciale du quartier et par la forte accessibilité en transports en commun. La face la plus visible de cette attractivité à l'échelle de l'agglomération était la concentration des « hommes debout » sur la Place Gabriel Péri, à l'entrée du quartier. Venant de partout dans l'agglomération, ceux-ci se rencontraient à plusieurs dizaines sur la place. Sur cette place, il y avait un marché à la sauvette. Les emprises de la sortie de métro et des jardinières encombraient l'espace, ne laissant que quelques étroits corridors pour le passage des gens, davantage encombrés par ces usages stationnaires. En outre, du *deal*, de la petite criminalité et des incivilités créaient un sentiment d'insécurité sur l'ensemble du quartier, sujet à des représentations négatives.



Figure 1 : Vue d'ensemble de la place Gabriel Péri et du quartier Moncey

Source : Contributeurs de OpenStreetMap

Ces représentations négatives du quartier ont été une constante tout au long de son existence, depuis le 18^e siècle. Elles avaient justifié plusieurs projets d'urbanisme qui préconisaient, avec des configurations quelque peu différentes, la démolition de deux îlots du quartier pour une harmonisation avec le tissu urbain environnant pour créer l'axe Moncey. L'existence de ces projets avait mené, d'une part, à la démolition d'immeubles au fil de l'eau, remplacés par des nouvelles constructions qui préfiguraient les espaces publics futurs, plutôt que suivre le tissu existant. Et d'une autre part, ils ont freiné des travaux de conservation du bâti au sein du quartier, ce qui a contribué à sa progressive taudisation. Toutefois, des contraintes juridiques et administratives, des manques de ressources financiers et/ou des conjonctures politiques défavorables avaient longtemps empêché l'aboutissement de ces projets urbanistiques. Cela faisait osciller le quartier entre des périodes où sa rénovation était le mot d'ordre, et d'autres où l'on cherchait plutôt sa réhabilitation (Dubief et Antona, 2012).

Dans les années 1980, la Communauté urbaine de Lyon reprend les projets pour l'axe Moncey. Un nouvel immeuble – le CLiP –, à l'esthétique contemporaine est construit à l'entrée du quartier sur la Place Gabriel Péri, dont le rôle serait de signaler Lyon en tant que métropole internationale (Berthet, 1997). Sa configuration prévoyait explicitement l'existence de cette allée plantée derrière lui. Pourtant, la difficile mise en œuvre du projet du CLiP et de la ZAC pour la construction de l'axe intensifie les problèmes socio-urbanistiques du quartier. Durant cette période d'impasse, certains techniciens de la Communauté urbaine et de l'Agence d'urbanisme, aussi bien qu'un mouvement de riverains mobilisé autour du Comité des habitants et commerçants du quartier Moncey-Péri, ont plaidé fortement pour un projet de requalification sociale et urbanistique du quartier (Olivier, 2005). En 1997, la Présidence de la Communauté urbaine a décidé de mettre en place une Commission pour repenser l'avenir du quartier, la Commission Moncey. Sur la table, deux scénarios étaient proposés : l'un dans lequel on achèverait le projet de l'axe Moncey, l'autre dans lequel un projet

de requalification à la fois urbanistique et socioéconomique du quartier serait mis en place. En 1998, le Président du Grand Lyon1 tranchait le débat pour le projet de requalification. Ce dernier prévoyait deux aménagements d'espace public importants : la création d'une grande place de quartier à son sein (la future place Bahadourian) et le réaménagement de la place Gabriel Péri, suite à l'arrivée d'une nouvelle ligne de tramway.

Pendant les discussions au sein de la Commission Moncey, des discours patrimoniaux ont été mis en avant. D'un côté, certaines études d'aide à la décision par l'Agence d'urbanisme soulignaient l'ancienneté du quartier et sa contemporanéité à d'autres quartiers patrimonialisés de la ville, et la valeur de certains de ses immeubles (Agence d'urbanisme du Grand Lyon, 1997). D'un autre côté, et retentissant plus fortement, l'on insistait sur les dimensions immatérielles du patrimoine du quartier (Antona, 2012), notamment son histoire dans l'accueil de successives vagues migratoires, son identité villageoise et méditerranéenne à l'époque, aussi bien que l'importance de l'activité commerciale y présente. Les différences entre les usages et les usagers de l'intérieur du quartier et de la place Gabriel Péri étaient aussi fortement affirmés par certains intervenants au sein de la Commission (technicien, entretien du 21/03/2014).

Les deux aménagements d'espaces publics mentionnés ont engagé cette reconnaissance de l'identité du quartier de manières virtuellement opposées. Sur la place Bahadourian (fig. 2), la recherche d'une identité méditerranéenne pour la place est explicitée et est poursuivie par les matériaux utilisés et par le dessin de la place lui-même. En outre, l'identité du quartier, liée aux usages présents, est aussi adressée par l'aménagement de sous-espaces destinés à des catégories différentes de la population : un square avec une aire de jeux, un terrain de sports, un espace libre

1 « Grand Lyon » était le nom adopté à la fin des années 1990 par la Communauté urbaine de Lyon, un établissement public de coopération intercommunale regroupant 55 communes à la période étudiée. Aujourd'hui ce nom se réfère à la Métropole de Lyon, qui a remplacé la Communauté urbaine début 2015.

pour des manifestations, dont le marché de Ramadan, un coin à palabres pour les habitudes de discussion entre les hommes, des toilettes séparées pour hommes et femmes... A son tour, l'aménagement de la place Gabriel Péri (fig. 3) a retourné la sortie du métro sur le cours Gambetta, mais est par ailleurs dénoué de tout objet au-delà de quelques arbres et de la fontainerie qui n'a jamais fonctionné proprement. Tandis que sur la place Bahadourian on a essayé de conforter les usages présents et les attentes des différents usagers, sur la place Gabriel Péri au contraire on a cherché à supprimer toute prise qui pourrait conforter, voire encourager, les usages stationnaires qui marquaient son quotidien.



Figure 2 : L'aménagement réalisé de la Place Djebraïl Bahadourian
Source Sophie Vareilles, 2006



Figure 3 : Prise de vue du projet pour la Place Gabriel Péri, avril 2002
Source Bruno Tanant, Architectes et associés

Et pourtant, une cohérence à ce niveau serait vraisemblable non seulement parce que les deux aménagements s'intègrent dans ce même projet de requalification du quartier, mais aussi parce que la Communauté urbaine de Lyon portait depuis 1989 une

forte politique d'espace public à l'échelle de l'agglomération où le confortement des usages était affiché comme une dimension importante (cf., parmi beaucoup d'autres, Azéma, 2001). Dans cet article, mon but est de comprendre cet apparent paradoxe. Concrètement, la question que je pose est comment la Communauté urbaine a pu, dans deux espaces très proches géographiquement et dans une même période de temps, adopter des positions apparemment contradictoires par rapport à un usage « intense » de l'espace public, considéré comme une partie importante de l'identité du quartier ? Le questionnement est donc analogue à celui fait par Christophe Betin par rapport à la mise en œuvre de cette politique sur la Presqu'île lyonnaise : « l'espace public fonctionne certes comme un objet de représentations consensuelles, mais il se décline sur la Presqu'île de Lyon en espaces publics. A cette occasion, chacun d'eux a fait l'objet d'une redéfinition de son statut. Quelles ont été les dynamiques de ce processus de construction socio-spatiale à l'œuvre ? » (Betin, 2001, 51, souligné d'origine).

La notion d'un projet d'aménagement comme une construction sociale était déjà présente dans la problématisation des problèmes en aménagement comme des « vilains problèmes », un problème étant « un désaccord entre l'état des choses tel qu'il l'est et leur état tel qu'il devrait l'être » (Rittel et Webber, 1973, 165). Selon ces auteurs, ces vilains problèmes seraient mal définis et dépendants de jugements politiques insaisissables pour être résolus (et non « solutionnés »). Par ailleurs, ils affirment que toute compréhension du problème dépend de l'idée envisagée pour sa résolution. La définition du problème et de la résolution seraient ainsi des processus concomitants, « puisque toute spécification du problème est une spécification de la direction dans laquelle le traitement est considéré », y compris l'explication (les liens de causalité) du problème. Sa formulation serait née d'un processus argumentatif parmi plusieurs acteurs (Rittel et Webber, 1973, 161–162). Par conséquent, tout problème en aménagement serait essentiellement unique et malgré des éventuelles similitudes entre différents problèmes, leur spécificité resterait

toujours potentiellement déterminante de la résolution à adopter. Cela suggère que l'on s'attarde dans la compréhension des modalités de co-construction de problèmes et résolutions et les liens explicatifs respectifs, ainsi qu'à la construction de la spécificité du problème d'aménagement vis-à-vis d'autres problèmes similaires.

Joël Idt (2008, 193) propose lui aussi une approche constructiviste des projets urbains, qui seraient « une forme d'action unique et singulière, réinventée à chaque fois avec les acteurs en présence qui varient en fonction du contexte et de la situation ». Cette affirmation va de pair avec une autre, celle de la co-construction entre problème politique et projet urbain : « le programme d'un projet d'aménagement sur un territoire se construit au fur et à mesure que sont stabilisés les accords entre acteurs en présence sur la perception des problèmes relatifs à ce territoire, et en même temps aussi que se stabilise la coalition des acteurs qui vont pouvoir s'engager dans le projet. Au bout du compte, le projet défendu par les élus répondra donc bien au « problème » politique, mais cette relation de causalité aura été construite au cours de l'action » (Idt, 2008, 211). Cela rejoint Betin (2001) lorsqu'il montre comment, sur la Presqu'île, la production de l'espace public explore certaines qualités intrinsèques des sites et des contextes, mais aussi reconstruit des discours sur l'usage et l'histoire des lieux en fonction d'enjeux déterminés et conformes aux pratiques et représentations de certains groupes dominants qui auraient réussi à dominer le jeu d'acteurs.

Malgré cette singularité des problèmes et des projets, des contraintes structurelles seraient toujours à l'œuvre. Au-delà de l'économie politique et des perceptions du rôle de l'Etat, ces contraintes structurelles ont aussi une dimension organisationnelle. Dans leur lecture institutionnaliste de processus de production d'espace public à Barcelone, Calderon et Chelleri (2013) soulignent, parmi d'autres, la contrainte que d'autres échelles de production de la ville y jouent, au niveau des régulations et des procédures présentes et des discours sur la trajectoire appropriée pour le territoire en question.

Cet article présentera ainsi la manière dont les problèmes et résolutions « place Bahadourian » et « Place Gabriel Péri » ont été construits, en explorant la marge de manœuvre laissée par des contraintes de niveau supérieur. Les jeux d'acteurs seront analysés dans la mesure où ils sont porteurs de visions distinctes sur problèmes et solutions. Toutefois, plutôt que rechercher les rapports de pouvoir et de domination dans les jeux d'acteurs qui *expliqueraient* un projet, ce sont surtout les discours et les outils desquels ils s'en servent pour *justifier* cette différence de traitement qui m'intéresseront pour une discussion finale.

Cet article s'appuie sur une partie du corpus construit pour une recherche doctorale en cours. En ce qui concerne le terrain d'études lyonnais, il comprend 24 entretiens semi-directifs auprès des acteurs du terrain, dont des techniciens, des concepteurs et des habitants directement impliqués dans les processus de production des places. Le corpus est complété par une recherche documentaire dans les archives communautaires et municipales de Lyon, ainsi qu'au Service de documentation de l'Agence d'urbanisme locale. Environ 13 000 pages de documents ont été reproduites et sont en cours d'analyse. Enfin, la recherche se nourrit fortement aussi de sources secondaires.

La section suivante dans cet article établira ainsi les marges de manœuvre laissées aux projets d'aménagement par la politique lyonnaise d'espace public et le plan de requalification du quartier Moncey. Ensuite, je présenterai la manière dont les problèmes et résolutions ont été construits dans chacun des cas. Sur la Place Bahadourian, qui suit de manière assez proche les consignes du projet de requalification du quartier, je soulignerai surtout cette continuité. A l'inverse, sur Gabriel Péri, j'insisterai sur les discours qui ont permis que l'aménagement ne suive pas l'esprit du plan de requalification. Dans une dernière section, j'essayerai une synthèse sur les manières dont cette différence s'est construite. Cela permettra de dégager quelques pistes de réflexion sur le rapport entre aménagements d'espace public et le façonnage de quartiers populaires centraux.

2 - Les marges de manœuvre laissées aux aménagements par des instances supérieures de politique et planification

2.1 - La politique d'espace public du Grand Lyon

La politique urbaine mise en place par la nouvelle équipe à la tête de la Ville et de la Communauté urbaine en 1989 s'est appuyée fortement sur une politique d'espace public novatrice dans le contexte français. Cette dernière cherchait à produire des espaces publics de qualité, capables de répondre aux modes de vie contemporains et d'éviter les espaces dominés par les logiques des différents services techniques y intervenant. Elle cherchait aussi à renforcer l'unité et la solidarité à l'échelle de toute la communauté urbaine, intervenant avec la même qualité et les mêmes procédures sur le centre-ville, les quartiers, les grands ensembles et les centres des communes (Azéma, 2001).

La mise en œuvre de cette politique (Gras, Jaubert et Guy, 1995 ; Magalon, 2000) a demandé le développement d'une maîtrise d'ouvrage forte et transversale aux différents secteurs techniques de la communauté urbaine et des communes, aussi bien qu'une nette séparation entre maîtrise d'ouvrage et d'œuvre. Cette dernière était désormais externalisée et le maître d'ouvrage enrichissait la construction des programmes avec plusieurs études, dont des enquêtes aux usages des espaces. Tout processus est suivi par deux comités, l'un politique, l'autre technique, et la concertation s'est développée lentement au-delà des obligations légales. Des plans thématiques pour orienter la stratégie d'intervention et la priorisation des aménagements sont créés (technicien, entretien du 07/11/2012 ; technicien, entretien du 16/03/2015). Enfin, la recherche d'unité des aménagements a impliqué la création d'un vocabulaire des espaces publics, avec un catalogue de matériaux, de mobilier et quelques règles d'écriture, pourtant pas obligatoire.

La politique d'espace public lyonnaise a ainsi donné naissance surtout à une organisation précise et assez structurée pour l'aménagement des espaces et à un style de conception marqué par une simplicité (Foret, 2008). Pourtant, il y a un refus explicite de rechercher quelque sorte de normative qui aurait pu, en amont, prédéterminer excessivement les solutions d'aménagement pour chaque espace. Et cela est justifié à la fois par l'importance majeure des contextes spécifiques d'intervention, lesquels ont besoin de (ré)solutions à la carte, et par le besoin de garder la marge de manœuvre nécessaire au choix et à la prise de décision des politiques (technicien, entretien du 16/03/2015).

La conception des aménagements d'espace public à Lyon n'est donc pas très déterminée par cet échelon supérieur de l'administration. De même pour les programmes de ces aménagements : l'effort mis dans la robustesse de cette démarche, avec plusieurs enquêtes préalables, de la concertation et des instances de suivi internes (technique et politique) révèlent aussi une claire perception de l'unicité de chaque contexte, et conséquemment de chaque problème et de chaque solution. La politique lyonnaise aurait plutôt servi à structurer l'action du Grand Lyon, à mieux justifier la programmation pluriannuelle des interventions à mener et à chercher une familiarité entre les différents aménagements, sans pour autant imposer une standardisation des solutions d'aménagement.

2.2 - Le projet de requalification du quartier Moncey

Le projet de requalification du quartier Moncey (Grand Lyon, 1999, 15) cherchait un « aménagement adapté » pour ce « quartier ancien » qui, dans le cadre précis de ce projet, était délimité par la rue Paul Bert, la place Gabriel Péri, le cours de la Liberté, la rue Chaponnay et l'avenue Maréchal de Saxe. Il était guidé par quatre grands principes : valoriser le quartier et son identité, investir fortement et rapidement, donner une place au quartier dans la ville et permettre le maintien de la population. Le projet comprenait l'aménagement de la future

place Bahadourian, la réaménagement des voiries du quartier, la réhabilitation de logements, la construction d'un nouveau bâtiment clôturant la place Bahadourian côté avenue de Saxe, le réaménagement de la place Gabriel Péri, le prolongement de la rue de l'Épée (que mènerait à la démolition de certains bâtiments) et des activités de développement social et économique.

Si le projet mentionne l'aménagement des deux places, l'importance qu'il les accorde est bien distincte. La place Bahadourian est la première action à être présentée et ceci indépendamment de toute autre mesure. L'aménagement avait pour objectifs la diversification des usages, la sécurisation et le confort de la sortie de l'école et la continuité des cheminements piétons entre les places Péri et Guichard (Grand Lyon, 1999, 16). L'aménagement de la place Gabriel Péri n'est présenté que comme quelque chose de connexe, l'on se limitant à affirmer son existence et le contexte de sa réalisation. Il n'y a aucune préconisation programmatique.

Les deux aménagements n'ont donc pas été considérés au même degré, celui de Gabriel Péri étant présenté dans un rapport d'extériorité relativement ambigu par rapport à l'ensemble du projet de requalification.

3 - La construction du problème et de la résolution d'aménagement de la place Moncey

« Une vraie place de quartier » : c'est la manière dont on affiche le dessein de la place Bahadourian dans la présentation du projet de requalification du quartier (Grand Lyon, 1999, 15). Si cette consigne a été globalement respectée, ce passage ne se fait pas automatiquement. En effet, le processus d'aménagement de la place a suivi la structuration globale dessinée par le Service espace public du Grand Lyon. Ainsi, il a été piloté par un chef de projet de ce service, travaillant de près avec le chef de projet Développement social urbain local. Les comités de suivi politique et technique étaient mis en place. La nette séparation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre était toujours d'actualité. Pourtant,

si les préconisations de programme ont été maintenues au fil du processus, la manière dont elles allaient être spatialisées par la maîtrise d'œuvre restait en ouvert.

3.1 - L'enquête aux usages et la construction du programme

Comme pour la généralité des aménagements d'espace public à Lyon, le Service espace public a aussi passé une commande pour une étude des usages, préalable à l'aménagement de la place Bahadourian. Les partis-pris de l'aménagement sont explicités dans le cahier des charges passé aux bureaux d'études, où la notion d'une place de quartier est encore structurante (Urbanis Partenaires, 1998).

L'enquête (Urbanis Partenaires, 1998), dont le périmètre incluait la place Gabriel Péri et l'ensemble du quartier Moncey, a répertorié une pluralité d'usages dans le secteur, très codifiés et rarement sources de conflits d'usages. L'étude sépare clairement ce qui relève des pratiques des « hommes debout » et du marché à la sauvette place Gabriel Péri, où les usagers sont extérieurs au quartier, et l'ensemble des autres usages, menés par des habitants ou usagers des services du quartier, voire des individus rendant visite à des connaissances. L'on repère des discussions entre amis et voisins, les palabres, les jeux d'enfants, les rassemblements de jeunes, les vendeurs de menthe... L'on fait aussi mention aux pratiques de *deal* et à d'autres activités illicites qui existent dans le quartier. L'enquête prend un soin particulier dans la spatialisation de ces usages. S'agissant d'un aménagement *ex nihilo* dans un espace majoritairement voué au stationnement automobile, des usages y étaient presque absentes, excepté pour les quelques sous-espaces aménagés temporairement (un terrain de sports, une aire de jeux pour enfants, un espace pour palabrer). Cette description soignée de la spatialisation des usages permet que l'on spéculer sur l'intérêt et la probabilité de leur installation sur la future place. Les auteurs de l'étude sont péremptores lorsqu'ils soulignent la différence sociologique des usages sur Gabriel Péri et le reste du quartier et comment il y aurait très peu de probabilité dans leur relocalisation sur Bahadourian.

Les auteurs laissent encore quelques mots par rapport aux places Gabriel Péri et Ballanche, dont les avènements seraient étroitement liés. L'aménagement du premier pourrait influencer dans une éventuelle délocalisation du marché à la sauvette et était perçu comme fondamental pour l'ouverture du quartier. Ballanche, l'endroit où des conflits d'usage étaient répertoriés dès que le marché à sauvette s'étendait ou était expulsé de Gabriel Péri, dépendrait de l'aménagement de cette dernière pour voir confirmée sa vocation d'espace de quartier et de flux d'entrée et sortie du quartier.

Par ailleurs, l'enquête permet une première auscultation des attentes de la population, en identifiant sept demandes prioritaires : la suppression du parking², la propreté du quartier, le renforcement de la fonction de square, le maintien de jeux, le maintien et le renforcement des fonctions de repos et de détente, que l'aménagement puisse être support de l'animation du quartier et, enfin, que l'espace soit végétalisé.

L'on retrouve l'ensemble de ces préconisations dans les cahiers des charges passés aux concepteurs (Grand Lyon - DGDU - DO - SEP, 1998a, 1998b) : le privilège de la dimension locale de l'aménagement et le pari de la végétalisation, la continuité piétonnière et la sécurisation de la sortie de l'école. Pour le confortement des usages, le programme est allé un peu plus loin, en essayant de cerner l'équilibre que les propositions devraient atteindre. Ainsi, l'espace devrait permettre la mixité des usagers à travers une diversité de lieux et d'usages, tout en évitant la fragmentation en sous-espaces trop cloisonnés. Et l'on énonce l'éventail des espaces à pourvoir : un ou des lieux de rencontre et de palabre calmes et ombragés pour les adultes et de discussions pour les adolescents, un terrain de jeux pour les enfants, un terrain de sports pour enfants et adolescents et un square plus grand que l'existant. Les croisements de la voirie, l'animation commerciale, les liaisons du quartier à la ville et vice-versa devraient aussi être pris en compte. Enfin, les matériaux, végétaux et mobiliers devraient

2 Le projet de requalification du parking prévoyait la construction d'un immeuble fermant le quatrième côté de la place. Un parking devrait être réaménagé à son sous-sol. Pourtant, l'immeuble n'a jamais été construit.

prendre en compte l'identité du quartier, tout en assurant leur durabilité et facilité d'entretien.

Cette première phase du processus d'aménagement ne vient donc pas questionner le bien-fondé de l'aménagement de la place ni les lignes majeures de son aménagement. L'enquête aux usages et la rédaction du programme particularisent les desseins globaux venant du projet de requalification, sans les remettre en question.

Ce projet de requalification était venu à la suite d'un renversement fort de la position de l'agglomération vis-à-vis du quartier, il faut le rappeler. Après plusieurs décennies de projets d'urbanisme qui visaient raser deux îlots et y aménager un espace public de signification à l'échelle de l'agglomération, la Commission Moncey va permettre qu'une nouvelle attitude vis-à-vis Moncey s'installe : respectant l'identité du quartier, adressant les dimensions socioéconomiques du problème. L'aménagement de la place Bahadourian était le symbole majeur de cette nouvelle attitude. Ainsi, la remettre en cause serait remettre en cause toute cette nouvelle attitude du Grand Lyon. En outre, le système d'acteurs qui avait réussi à remettre le projet de démolition des immeubles en question restait en place avec, notamment, une forte présence du comité d'habitants et commerçants du quartier, qui fonctionnait comme une instance de mobilisation et revendication importante de la part de la population locale.

Enfin, les spécifications pour les sous-espaces à inclure ne contredisent pas les grands principes du projet de requalification et ils s'appuient sur les quelques préexistences dans l'espace, ce que renforce cette perception de cohérence et continuité globales du projet.

3.2 - La conception de l'espace, la concertation et le chantier

La phase de programmation entame la phase du choix du maître d'œuvre, finalement ramené à un marché de définition disputé par quatre candidats. Pendant le processus du choix du concepteur, une exposition des quatre finalistes a été organisée, pour que

les habitants du quartier puissent connaître les différentes propositions et en donner leur avis. Le plébiscite a favorisé la proposition de Samuel et Helms.

La synthèse faite de cette concertation préalable souligne quatre aspects (Grand Lyon - DGDU - DO - SEP, 1999). En premier, que le bien fondé du projet n'est pas questionné, même si l'on souligne que la priorité doit être accordée au logement et que certains s'opposent à la construction du nouvel immeuble. Deuxièmement, est exprimé le souhait de voir la place comme un support pour des usages divers et festifs, comme une manifestation de l'ambiance méditerranéenne et de la mixité sociale. Pourtant, est souligné dans le même temps la crainte de certaines nuisances, soit du bruit, soit l'attraction des usages de Gabriel Péri. Est formulé ensuite le désir des bonnes liaisons piétonnières Péri-Guichard, y compris l'amélioration de Ballanche. La limitation du stationnement et de la circulation inquiète plusieurs résidents et commerçants, pas toujours pour les mêmes raisons. Enfin, est exprimé le souhait pour des matériaux de qualité, ce que sera bien valorisé dans le projet lauréat, et d'un bon éclairage et de l'eau, sans qu'elle n'apporte de risques.

La préférence émise lors de la concertation par le projet de Samuel et Helms fait écho à l'opinion du jury du concours (Ville de Lyon - Cabinet du Président, 1999). Le jury avait élu deux projets comme les mieux travaillés. Celui qui n'a finalement pas été retenu ne l'a pas été à cause de son caractère « un peu trop » lyonnais » et sans grande originalité par rapport à la vocation méditerranéenne du quartier ». Le projet lauréat, lui, était « bien adapté au contexte sociologique et aux différents usages ». Cette mention au caractère excessivement lyonnais de la proposition battue est importante ; elle démontre effectivement ce renversement de l'attitude des autorités vis-à-vis de cette « méditerranéité » de Moncey qui était, par ailleurs, un élément mis en avance dans l'argumentaire du projet gagnant (Eva Samuel architecte et associés, Karin Helms paysagiste, Pierre Bouillon et Sophie Gramatica assistants, Giordano Tironi architecte, & SEFCO ingénierie, consultants, 1998).

La proposition de Helms et de Samuel correspond largement à l'espace qui a été effectivement construit. Il est revêtu dans sa quasi-totalité par un dallage en calcaire clair, s'étendant de façade à façade, y compris sur les voies. Au centre de la place, un espace vide, entouré par des sous-espaces/équipements voués à des usages spécifiques : un square avec une aire des jeux et des bancs, entouré par des buissons sur quatre côtés et un muret du côté place ; des tables de ping-pong ; un terrain de sports et une aire à jeu de boules ; un coin à palabres, avec des bancs en pierre, quelques-uns sans dos, et des arbres parsemés. Et des tasses d'eau aux jets très faibles. Trois des bords de la place ont des mails plantés et des bancs. La façade commerçante est la seule à ne pas avoir de telle allée, pour faciliter l'accès aux commerces. Enfin, la place a deux toilettes publiques.

Certaines de ces caractéristiques sont explicitement présentées comme des marqueurs de l'identité du quartier et du caractère méditerranéen du futur espace. C'est le cas des sous-espaces répondant aux différents usages préconisés, aussi bien que le choix d'un calcaire pour le sol, une pierre plus méridionale vis-à-vis de Lyon, une ville de granite (concepteur, entretien du 7/2/2014). Ce traitement soigné du sol en était aussi un signe : « dans l'espace méditerranéen, le sol n'est pas seulement vécu comme un lieu pour marcher, mais aussi un lieu pour le corps : rester debout à parler, s'accroupir, s'asseoir » (Eva Samuel architecte et associés *et al.*, 1998). De même, les fontaines ont des jets très faibles, dont le but est plutôt d'en apporter la présence et le son de l'eau, comme dans les espaces méridionaux (concepteur, entretien du 7/2/2014). Enfin, les essences végétales choisies sont aussi associées à des climats plutôt méditerranéens.

La proposition des concepteurs apporte aussi des innovations au programme, en proposant la construction d'une place aussi bien de la ville que du quartier, ce qui allait au-delà des injonctions d'insertion du quartier dans la ville présentes dans le projet de quartier et dans le programme de l'aménagement. Cette assumption de la simultanéité des deux échelles s'est traduite formellement dans deux modalités de prise

en compte des usages. D'un côté, les sous-espaces déjà mentionnés qui devraient offrir « des possibilités d'appropriation plutôt que des espaces définis » (Eva Samuel architecte et associés *et al.*, 1998). L'échelle de la ville, elle, se déclinerait dans la construction d'un « paysage général » : « afin de concilier échelle urbaine et échelle du quartier, le projet propose un paysage général capable de supporter et d'induire diverses situations, diverses installations, c'est le rôle que jouent le sol unitaire et le grand couvert de tulipiers [le mail piétonnier planté] (Eva Samuel architecte et associés *et al.*, 1998). Enfin, l'introduction d'un mur clôturant le square de jeux d'enfants côté place servait à créer une démarcation entre les espaces et de l'intimité dans le square, mais aussi à marquer l'axialité liant Gabriel Péri à la Part-Dieu, dans un souhait d'orienter les parcours des piétons.

Cette valorisation de la dimension ville est claire dans l'appréciation du jury (Ville de Lyon - Cabinet du Président, 1999), malgré son absence du programme initial. Pourtant, cette identification d'une place de la ville est présente dans plusieurs documents internes au processus et assumée comme quelque-part implicite et présente dans la tête des commanditaires tout au long du processus (Olivier, 2005, 56). Néanmoins, la dimension place de quartier restait prioritaire pour les concepteurs : ainsi, l'on justifiait une apologie de la construction du nouveau immeuble côté avenue de Saxe, une densification des alignements d'arbres de grand hauteur là où les façades contrastaient le plus et l'étendue du sol unitaire de façade à façade avec un souci pour la création d'une « intériorité », sorte d'énergie centripète qu'ouvrirait les immeubles sur la place (Eva Samuel architecte et associés *et al.*, 1998).

La similitude entre l'espace livré et la proposition initiale des concepteurs se doit en partie à une bonne réponse de la maîtrise d'œuvre au cahier des charges dès le début (Vareilles, 2006, 164, volume I). En outre, pendant l'enquête publique et la permanence de médiateurs organisée pendant la phase chantier, le projet n'a jamais rencontré une forte opposition de la part des riverains, sauf pour certains objets précis, tels que les jeux d'enfants, le terrain de sport ou la demande pour deux sanitaires publics.

Ainsi, les caractéristiques de l'aménagement de la Place Bahadourian et leur capacité à traverser tout le processus de production pratiquement immuables tiennent à la force du consensus généré au sein de la Commission Moncey. Cette dernière avait aussi permis d'instituer un réseau d'acteurs stable, notamment le rapport entre le Comité d'habitants et de commerçants et la maîtrise d'ouvrage, que portait les principes du projet de requalification du quartier. En outre, le fait que ce dernier incluait déjà des préconisations programmatiques fortes pour la place ne laissait pas une grande marge de manœuvre aux phases subséquentes du processus, sans que cela ne constitue une remise en cause de l'ensemble de la requalification du quartier. La question que se pose à l'aménagement de Gabriel Péri, alors, c'est de comprendre quelles sont les conditions de cette stabilité chez Bahadourian que ne se sont pas y reproduites, et les mécanismes qui ont permis cette différence.

4 - La construction du problème et de la résolution d'aménagement de la place Gabriel Péri

4.1 - Un premier programme pour une « place publique »

L'aménagement de la place Gabriel Péri commence à être discuté lorsque la mise en œuvre de la ligne de tramway se prépare, à partir de 1998, en tant qu'aménagement connexe à ce processus. A ce moment, les principaux interlocuteurs sont le SYTRAL, l'institution responsable pour la construction de la ligne, les urbanistes territoriaux de la Direction du développement urbain du Grand Lyon, responsables pour la construction du programme pour la place et la Mission Tramway, une mission *ad hoc* créée pour coordonner les travaux du tramway et les aménagements des espaces publics connexes qui assurerai la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de Gabriel Péri. La Mission était rattachée à la Direction des politiques d'agglomération de la Délégation générale au développement urbain. Ainsi, la maîtrise d'ouvrage était bien au sein des services de l'urbanisme, comme le

Service espace public, mais plutôt attaché à la mission puisqu'il y avait des enveloppes budgétaires différents (technicien, entretien du 05/06/2013). Le processus était en outre accompagné par les deux comités de suivi des espaces publics et la maîtrise d'œuvre serait aussi bien externalisée.

Le projet de requalification du quartier Moncey est alors présenté comme un des objectifs politiques plus vastes encadrant ce réaménagement, au même titre que la requalification des grands axes de la rive gauche du Rhône et l'insertion urbaine de la ligne de tramway (Grand Lyon, DDU-DPU-UTC, 1998). Le programme à élaborer devrait prendre en compte ces opérations déjà programmées, ainsi que le double caractère de carrefour de la place : pôle d'échange et carrefour routier, mais aussi un lieu d'échanges économiques et sociaux, y compris par la forte présence d'une population d'origine immigré sur un domaine public « peu adapté quant au traitement et aux services offerts ». Enfin, l'on devrait aussi prendre en compte que la place constituait une entrée de ville pour les flux est-ouest et « la complexité de lieu : absence d'unité, espace très morcelé, franchissements difficiles, espace à la fois fédérateur et rupture entre la trame urbaine organisée du plan MORAND [sic] et celle du faubourg de la Guillotière ».

Ce sont, ainsi, des enjeux de trois ordres distinctes : ceux de la mobilité, ceux de la vie sociale de la place et en dernier ceux liés à la complexité spatiale et à la localisation du lieu. Par la suite, l'on verra non seulement la difficulté de conjuguer ces trois dimensions de l'aménagement, mais aussi des conflits dans la définition des orientations programmatiques à leur sein, notamment en ce qui concerne les usages convenables à la placette devant le CLiP.

N'étant pas perçu comme prioritaire (Algoé & Mission Tramway, 1999), le processus s'est ralenti et les aménagements du tramway sont faits avant l'aménagement de la place. A ce moment, les discussions ne font pas de référence au projet du quartier Moncey, mais plutôt aux études en cours qui déboucheront dans l'opération des Berges du Rhône. En effet, ce n'est qu'en fin mai 1999 que le programme et le périmètre de l'opération sont enfin précisés (Grand Lyon -

DGDU - DO - EP, 1999). Le programme prévoit « l'aménagement de la place avec maintien de la continuité routière du Cours Gambetta et libération de l'espace public des placettes Nord et Sud avec une réduction des emprises des accès métro et marquage des seuils des rues secondaires grande rue de la Guillotière et Paul Bert ». Le périmètre incluait la place Péri et s'étendait à la place de la fresque [?] et aux carrefours de l'axe Marseille-Liberté avec les rues Béchevelin et Turenne.

Le diagnostic précédant le programme (Grand Lyon - DGDU - DPA - Mission Tramway, 1999) réaffirme le double enjeu des flux automobiles et d'un espace éclaté que, en tant que « cœur de quartiers populaires centraux » accueille une pluralité d'usages dont « l'attractivité s'exerce largement au-delà des limites des quartiers environnants ». C'est ce dernier aspect qui marque le plus fortement le programme : « hors celui du carrefour routier, c'est d'abord son rôle de carrefour de rencontre et de place publique qui ne semble pas trouver sa formalisation ». L'arrivée du tramway irait intensifier les flux et les échanges sur la place, en rendant « encore plus évidente la nécessité d'organiser ce lieu de rencontre et de passage ». La suite du processus, débouchant sur la solution mise en œuvre, sera une histoire de renversement du propos : les usages présents dans la place ne correspondent pas au rôle que l'espace doit jouer.

De ce diagnostic découle un programme en six points :

- donner une « réelle ampleur à l'espace piéton » ;
- traiter l'ensemble des trottoirs, des espaces et le passage du tramway pour que les piétons y trouvent du confort et de la sécurité ;
- diminuer le plus possible l'impact routier sur l'espace en rapprochant au mieux les bords des rues convergentes ;
- modifier les accès à la station métro pour améliorer l'usage piétonnier en surface sans pénaliser l'accès au sous-sol ;
- « l'espace piétonnier agrandi et libéré au maximum, on lui apportera le

confort habituel de place publique en correspondance avec les usages spécifiques du lieu » ;

- considérer « qu'il s'agit d'un espace public majeur du Grand Lyon et que le projet devrait lui apporter la qualité correspondante ».

Toutefois, ce programme ne pose pas la question des éventuelles incompatibilités entre le statut de l'espace dans l'agglomération, les usages présents à conforter et les desseins de fluidité des déplacements piétons. En outre, il n'y a aucune mention ni aux activités illicites ni au sentiment d'insécurité ressenti par plusieurs usagers dans la place. Cette non-résolution des éventuelles conflits entre les différents objectifs et l'absence de mention aux usages illicites présents sur la place mèneront par la suite à un questionnement de la solution d'aménagement proposée, provoquant des changements à celle-ci aussi bien qu'au programme.

4.2 - L'encombrement comme problème causé aussi par les gens

Début 2000, lorsque les procédures pour la concertation préalable ont été entamées et que les travaux de conception démarrent, l'imminence de l'aménagement semble intensifier les plaintes par rapport à la sécurité dans la zone et les plaides pour que l'aménagement résout ces problèmes (Les commerçants et habitant de la place Gabriel Péri (Place du pont), 2000 ; Mairie du 3^e arrondissement de Lyon, 2000a). Des habitants et des commerçants (de rues au-delà du périmètre de mobilisation pour le quartier Moncey) et des élus d'arrondissement ont joué un rôle particulièrement fort dans cette vocalisation du problème de la sécurité. Au fur et à mesure, la question de la sécurité et des activités illicites sur la place sont explicités dans le débat autour des enjeux de la place, ce qui n'avait pas été le cas avant.

Cependant, les premières propositions de la maîtrise d'œuvre et les échanges avec la maîtrise d'ouvrage et les comités de suivi ne font pas encore part de cette montée en importance des enjeux de la sécurité. Ainsi, les premières idées des concepteurs proposaient une remise en ordre de la « confusion dans

l'espace et les usages », mais une remise en ordre « qui soit positive » (Grand Lyon - DGDU - DO - EP, 2000a). Ils recherchaient ainsi une conception unitaire de l'espace à travers un traitement du sol simple, dont le calepinage déclinerait le tracé du tramway. Le projet comportait un repositionnement des accès métro et la plantation d'arbres où le sous-sol le permettait. Ces arbres structuraient des modules avec un mobilier d'assise et de la fontainerie, dans ce que les concepteurs appelaient un « équipement de convivialité » (Grand Lyon - DGDU - DO - EP, 2000c) Le projet prévoyait aussi un gain d'espace piéton sur la rue Paul Bert, dont la chaussée serait un peu diminuée. Devant ces propositions, le groupe technique fait peu de remarques : ne pas oublier le maintien du caractère d'échange piéton de la place, ajouter un projet lumière et rechercher une échelle moins monumentale et plus délicate.

La concertation préalable, tenue de juillet à novembre, a compris la mise à disposition d'un dossier et de deux réunions publiques, et s'est faite sur les principes programmatiques ; la plupart des partis d'aménagement du maître d'œuvre ont été laissés explicitement hors le débat (Grand Lyon - DGDU - DOT - UTC, 2000). Le périmètre du projet avait été redéfini, devenant plus restreint, couvrant la place, l'arrivée Rue de Marseille et l'extension du plateau de la place devant le CLIP (rues Paul Bert, Turenne), ceci étant un pari de conception (Grand Lyon, DGDU-DPA-Mission Tramway, 2000a).

L'on présente différemment les enjeux de l'aménagement aux réunions publiques (Grand Lyon, 2000). Les usages sont réduits aux flux piétons, automobiles et aux transports en commun. Les atouts sont sa situation de porte dans Lyon, le commerce, le quartier vivant, la connexion de transports en commun et l'architecture ancienne de qualité, tandis que les points négatifs, surtout liés à l'usage sont « l'encombrement de l'espace qui empêche un flux souple et confortable de piétons » et « un espace qui est perçu comme découpé, incohérent ; ce n'est pas un espace public reconnaissable ». Les contraintes passent par le maintien des flux automobiles, la valorisation et la sécurisation des flux piétons, la valorisation des commerces (livraisons), la facilitation des connexions aux transports et le sous-

sol encombré. Les objectifs découlaient assez directement de ce portrait en ce qui concerne les pratiques liés à la mobilité, mais des éventuelles incompatibilités en termes d'usages restaient : libérer le plus d'espace public pour les piétons en essayant d'agrandir la surface, amener plus de convivialité et rechercher la plus grande mixité des usages.

Les projets du maître d'œuvre ont pris la mission du désencombrement par la diminution des emprises des sorties de métro et par l'extension de la place côté rue Paul Bert (Grand Lyon - DGDU - DO - EP, 2000b). Pourtant, à partir d'octobre, suite à une intervention d'un élu d'arrondissement³, la notion d'encombrement va être explicitement associée à la présence d'usagers « stationnaires » sur la place (Grand Lyon - DGDU - DO - EP, 2000c). Ainsi, le fait que la place « doi[ve] fédérer les différentes composantes » (rues, quartiers) et qu'elle doive « appartenir à tout le monde » lui mène à conclure qu'on est devant « un lieu de mouvement ». Par conséquent, il fallait « éviter de reconstituer des espaces restreints et de créer des émergences », y compris « du mobilier d'assise ». Cette suppression des prises pour des usages stationnaires était nécessaire pour « créer les conditions de redistribution des usages et de faire en sorte que cet espace soit utilisé par tous ». Ces objectifs étaient justifiés « en complémentarité de l'espace Moncey-St. Jacques [la place Bahadourian] qui a plus une vocation de quartier »⁴. Le comité de pilotage approuve le projet, en demandant la suppression des blocs fontaines et du mobilier d'assise. La fontainerie pourrait être envisagée au niveau du sol.

C'est donc à ce moment, pendant que les phases de conception et concertation se déroulaient, que le programme connaît un premier tranchement entre les principes éventuellement contradictoires du projet. La

3 Qui avait été, par ailleurs, un des défenseurs de la démolition des îlots du quartier Moncey, en mettant en avant des notions de dédensification, de poumon vert... (Olivier, 2005).

4 Et ce malgré l'enquête des usages du quartier qu'avait démontré les différents publics associés aux différents usages et l'improbable d'un déplacement des usages de Péri à Bahadourian. Ces arguments avaient d'ailleurs été efficaces pour contrer certains opposants au projet de la place Bahadourian (technicien, entretien du 9/12/2014).

fluidité des flux piétons et l'universalisation de l'accès à cet espace du mouvement exigent la suppression de l'encombrement de l'espace, y compris par « les hommes debout ». Toute prise éventuellement suggérant que ces usages stationnaires étaient les bienvenues a conséquemment été supprimée de l'espace. Sans que le programme soit forcément réécrit, les desseins de la convivialité et la recherche de la « place publique » sont effectivement abandonnés en profit de celui de la fluidité des déplacements piétons.

4.3 - L'avènement d'une pensée sécuritaire

En même temps que ce premier débat autour des discours de la fluidité et de l'encombrement est tranché, les questions de la sécurité vont émerger, portées à la fois par la Ville de Lyon, engagée dans la mise en place d'un dispositif d'évaluation des projets urbains par rapport aux questions de la prévention situationnelle, et par les résultats des réunions publiques de concertation.

La maîtrise d'ouvrage avait encadré la première réunion publique autour du thème de l'encombrement et de la gêne causée à la circulation, mais le débat a plutôt adressé les rassemblements et le marché sauvage devant le CLiP, ainsi que les actes de vandalisme (Grand Lyon, DGDU-DPA-Mission Tramway, 2000b). La maîtrise d'ouvrage insiste que l'inauguration de Bahadourian irait attirer des usagers de la place. De son côté, la maîtrise d'œuvre se rappelle de réunions tendues, assistés majoritairement par des riverains et où le mot d'ordre était de terminer le rassemblement des hommes debout et le marché (concepteur, entretien du 24/3/2015).

Le bilan de la concertation (Conseil de la Communauté urbaine de Lyon, 2001) fait ressortir trois thèmes. D'abord, en ce qui concerne « la dimension urbaine de la place », l'on registre des plaides pour une opération de démolition d'immeubles, pour la considération du caractère méditerranéen de la place et pour la végétalisation de la place. En ce qui concerne « la vocation de la place [...] par rapport au quartier », on constate son caractère de carrefour et

l'importance de renforcer la cohésion du quartier spatialement fragmenté. L'on se demande encore sur comment y créer une véritable place, porte sur plusieurs quartiers avec un équilibre entre la circulation des piétons et le rassemblement, la rendant accessible à tous. Enfin, « pour la sécurité et l'agrément des usages », il faudrait modérer la circulation automobile, diminuer les emprises de métro, installer des bancs et travailler l'éclairage. Ainsi, malgré les voix qui s'étaient fait entendre par rapport aux rassemblements de gens et au marché devant le CLiP, la concertation fait encore part d'une absence de consensus par rapport aux principes programmatiques de la place⁵. Cela viendra par les efforts promus par la Ville pour la prise en compte des enjeux de sécurité dans cet aménagement.

En 2000, la Ville institue un groupe réunissant différents acteurs du domaine de la sécurité, préfigurant une Commission de la prévention situationnelle qui irait constituer une instance d'évaluation de tous les projets d'aménagement (Mairie du 3^e arrondissement de Lyon, 2000b). Des premières rencontres de ce groupe émerge le constat que plutôt qu'un problème de sécurité, on est devant un phénomène culturel pouvant entraîner des incivilités et des nuisances, ainsi que l'inefficacité des tentatives pour mettre fin au marché sauvage (Ville de Lyon, DSP, 2000). Le projet n'est pas remis en cause et suit son cours.

C'est le changement politique suite aux élections municipales de mars 2001 qui va intensifier l'activité de ce groupe de travail et impulser un deuxième changement au projet et à son programme. En reconnaissant l'inexistence de corrélation entre « le phénomène d'ordre culturel » et la délinquance, l'on propose un plan d'action qui va encadrer certaines des pratiques « d'ordre culturel » et s'engager dans « un plan de reconquête du territoire » commençant par une « phase d'assainissement » (Ville de Lyon - Groupe de travail sécurité, 2001), attaquant le sentiment d'insécurité et « l'insécurité réelle » avec une forte augmentation de l'action policière dans un premier moment

⁵ Il faut tenir compte de l'échantillon réduit que la concertation pour la place constitue : deux réunions publiques et douze propos recueillis sur les dossiers tenus à disposition du public.

(Ville de Lyon - Cabinet du Maire - Le Conseiller Technique pour la Sécurité, 2001). Le ton d'urgence dans les propositions (« [le quartier] est totalement sous influence et échappe de ce fait à toutes les structures habituelles ») fait écho d'une demande habitante relayée par la presse locale et est accueilli favorablement par la nouvelle mairie d'arrondissement (Menvielle, 2001a, 2001b).

Cela aboutira à une demande pour une révision du projet d'aménagement : « la question de la qualité urbanistique du projet n'appelle pas de remarques particulières mais nécessite l'intégration des questions de sécurité » (Grand Lyon - DGDU - DPO - Mission Tramway, 2001). L'enjeu a été de faire en sorte que l'aménagement ne facilite pas les rassemblements de population tout en rendant plus aisés et plus confortables les flux de déplacements des riverains (Grand Lyon - DGDU - DPO - Mission Tramway, 2001). L'on garde l'injonction à l'évitement de tout obstacle dont l'usage serait perverti en siège ou étendoir et on interdit la mise en place des systèmes non pérennes comme des plantations. Les solutions devaient en outre permettre un entretien facile, être solides et ne pas fournir d'espaces de dissimulation ou de cache. La placette Ballanche devrait aussi être ajoutée au périmètre de l'aménagement, dont le problème était celui de l'enclavement, augmentant sentiments d'insécurité et pratiques illicites⁶. La piste du « cœur d'îlot » devait être poursuivie. A ce moment, le chantier sur la place Gabriel Péri était déjà en cours, côté 7^e arrondissement.

En janvier 2002 (Haag, 2002), un riverain propose le retournement de la sortie métro vers le cours Gambetta pour fluidifier les déplacements et pour améliorer la perception de sécurité de ceux qui sortaient du métro, en évitant les attroupements habituels sur la

⁶ La recherche archivistique et les entretiens n'ont pas permis de comprendre les raisons derrière l'abandon de l'extension de l'aménagement à cette placette, de même que pour sa non-inclusion dès le début. Elle avait pourtant été statuée par le conseil de la communauté (Conseil de la Communauté urbaine de Lyon, 2002) et des plans ont été faits par la maîtrise d'œuvre (concepteur, entretien du 24/3/2015). La placette fait à présent objet d'études de réaménagement, dont le processus semble être momentanément arrêté à cause de l'opposition habitante à la démolition de deux immeubles à l'angle de la rue Paul Bert/Gabriel Péri (habitant, entretien du 24/7/2013).

place. Il précise que l'aménagement proposé n'encourage pas les rassemblements, mais ne les décourageait pas non plus et que l'espace additionnel pourrait avoir un effet pervers à ce sujet. Il propose que les fontaines au sol présentes dans le projet soient répandues sur une superficie supérieure et avec des jets d'eau verticaux, rendant ces espaces inutilisables. Ces demandes ont été acceptées par la maîtrise d'ouvrage.

De son côté, le maître d'œuvre s'est senti contraint de suivre les injonctions de la maîtrise d'ouvrage, malgré un certain désaccord conceptuel (concepteur, entretien du 24/3/2015). Il essaye, dans ce projet revisité, de garder l'objectif que la fontainerie jouait dans son projet initial : qu'elle serve à inciter, d'une manière douce (y compris par les jeux de lumière que leur sont associés), une répartition des usagers sur l'ensemble de l'espace, sans pour autant gêner aux déplacements. Les fontaines étaient aménagés de manière à que l'on puisse les traverser.

Dans le projet enfin mis en place, les principes pour le revêtement du sol restent ceux du début, aussi bien que l'extension des superficies à l'usage piéton. Des arbres de haute tige ont été plantés là où le sous-sol l'a permis. Les fontaineries ont été installées, couvrant une partie importante de l'espace devant le CLiP. Pourtant, des problèmes techniques ont empêché leur fonctionnement (Bruno Tanant architectes, 2004) – elles n'ont jamais fonctionné de manière régulière et sont à présent désactivées. Aujourd'hui, deux terrasses de taille raisonnable se trouvent contre le CLiP.

5 - Discussion

Ce parcours par les deux processus permet d'adresser les quelques repères de départ de cet article. Il confirme le caractère construit et la simultanéité de la construction des problèmes et des solutions. L'on retrouve également l'indétermination *a priori* des projets, dont la définition politique du contenu se fait en même temps qu'un jeu d'acteurs se structure. La politique d'espaces publics de Lyon contribue à cette indétermination dans la mesure où elle veut explicitement laisser

la marge de manœuvre pour la construction du problème politique et de la réactivité au contexte lors de chaque processus.

Dans cette discussion finale, je vais dégager quelques pistes qui permettent de comprendre comment cette différence entre les deux places a pu se construire et ce que ces exemples montrent par rapport au façonnage des quartiers populaires centraux.

Une première remarque pour expliquer cette différence tient à des situations de départ non similaires des deux aménagements, notamment le fait que la place Bahadourian ait été un espace qui restait en large mesure à inventer, là où la place Gabriel Péri était un espace déjà existant et fortement marqué par certains usages. L'on peut ainsi argumenter qu'à Bahadourian le bien-fondé du projet n'est pas vraiment remis en question puisqu'il était surtout posé comme « faire une place ». A Gabriel Péri, les représentations négatives ancrées dans des pratiques spatiales très marquantes mènent à une projection dans l'avenir construite à partir de ce qui n'était pas souhaitable dans la situation présente. Ainsi, les demandes pour l'actuation sur les usages existants sont plus précises et plus énergiques que pour les usages futurs, où les termes sont formulés d'une manière plus abstraite (fluidité, confort, convivialité...).

Par ailleurs, le projet de requalification du quartier Moncey avait marqué un nouveau rapport au quartier de la part du Grand Lyon, mais aussi stabilisé un jeu d'acteurs qui reconnaissait l'identité méditerranéenne du quartier comme un atout et un certain consensus sur le devenir du quartier. La place Bahadourian constituait une des opérations phare de ce projet, par l'injonction forte à la création d'une place de quartier. Celle-ci s'est traduite dans une identification de différents segments d'une demande sociale auxquels il fallait répondre par un espace segmenté. Ainsi, la marge de manœuvre pour changer les principes de l'aménagement était réduite, sous peine de remettre en question tout le projet de requalification pour le quartier et le réseau qu'il avait institué.

Ce rapport, révélé dans un *ethos* de respect et de valorisation des usages « méditerranéens » existants, est absent

dans l'aménagement de la place Gabriel Péri. Le fait que ce réaménagement soit déclenché par la création de la ligne de tramway lui place sur une autre ligne budgétaire et instaure un jeu d'acteurs distinct de celui de Bahadourian. Si le projet de requalification de Moncey fait référence à l'aménagement de Péri, ce dernier est *de facto* dehors de ce projet d'un point de vue de sa gouvernance. L'affirmation de cette extériorité est renforcée par la localisation de la place elle-même. Si Bahadourian est au cœur du quartier et son destin est par conséquent inextricable de celui du quartier, à la place Gabriel Péri, en tant que porte de plusieurs quartiers, fragmentée par des réseaux viaires sur deux arrondissements, on détient une marge de manœuvre distincte pour construire les enjeux de son aménagement. La définition de l'échelle de la place et le langage issu de la mobilité et du transport seront dans un premier moment très importants pour opérer cette différenciation. Cela ouvre aussi l'accès de nouveaux acteurs aux discussions, issus de quartiers autres que Moncey.

L'indétermination du problème politique à Gabriel Péri est d'autant plus forte que la décision pour l'aménagement précède la construction du problème d'aménagement. Issu d'une opportunité conjoncturelle liée au tramway, l'on avance pour l'aménagement avec un programme vaste qui ne priorise pas les objectifs entre soi et qui n'explicite pas les liens de causalité derrière le diagnostic de l'espace encombré.

Cette filiation dans la construction du tramway et le conséquent emplacement de la maîtrise d'ouvrage chez la Mission Tramway peut aussi expliquer cette différence. Elle instaure un acteur puissant et nouveau dans le jeu – le SYTRAL –, dont la logique d'action est restreinte au réseau de transport, et pose automatiquement la question de l'accommodation de l'infrastructure et des nouveaux flux de passagers. Ce langage et ce cadre de pensée sont automatiquement apportés au processus : on parle de flux piétons, de leur fluidité et sécurité, de carrefour routier, de pôle d'échanges... Cela aide à comprendre l'apparition quasi-automatique du diagnostic de l'encombrement de l'espace comme problème à résoudre.

Le lien de causalité pour cet encombrement n'est pas totalement exploré au début. Il est initialement pris comme un dysfonctionnement de l'espace, qu'il faudrait dégager et rendre plus convivial, pour que les piétons circulent librement et que l'espace retrouve son caractère de place publique, associé surtout à des usages stationnaires. Ce n'est que devant la proposition des modules de convivialité de la part de la maîtrise d'œuvre que les décideurs explicitent davantage une dimension du problème jusque-là absente de la demande : au diagnostic d'un espace encombré par plusieurs émergences, l'on ajoute les usages stationnaires comme des objets encombrants qu'il faudrait décourager. Le champ lexical de la mobilité devient prédominant dans les discours de la part de la maîtrise d'ouvrage à partir de ce moment.

L'association au tramway a pu aussi jouer un rôle dans la définition du périmètre de l'opération qui ne prend pas en compte la placette Ballanche, l'espace de transition vers le quartier Moncey, que l'enquête d'usage avait explicitement décrit comme l'endroit où les conflits d'usage étaient présents, mais que ne constituait pas une voie majeure. Il serait ainsi vraisemblable qu'un projet visant la régulation de la globalité des usages sur la place l'aurait inclut et c'est bien le cas lorsque la démarche sécurité va demander son inclusion dans l'opération. La réduction discursive des usages aux seuls déplacements et usages des transports légitime la définition de ce périmètre et ce dernier renforce cette lecture des usages qui ne prend pas en compte les usages stationnaires sur la place.

Enfin, ce périmètre et cet ancrage discursif rendent possible et renforcent la lecture de l'échelle de la place en tant qu'entrée de ville, charnière entre plusieurs quartiers et lieu de l'agglomération. Cela permet en quelque sorte une mise en parenthèses des enjeux solidifiés dans la construction du projet de requalification de Moncey : si la place n'est pas une place de quartier, sa résolution ne serait pas à chercher dans l'éventail d'opérations prescrit pour celui-ci.

Cet état d'affaires lors de l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 2001 n'a pas posé de résistance à l'affirmation de l'approche sécuritaire, puisque les

préconisations d'aménagement des deux logiques ne sont pas incompatibles.

C'est aussi cette pensée sécuritaire qui va s'engager dans une discussion détaillée des usages dans la place, au-delà de ceux de la mobilité. Mais là où dans le quartier Moncey la reconnaissance de la différence entre l'identité méditerranéenne et les incivilités avait mené à la construction de prises pour accueillir ces usages, à Gabriel Péri la reconnaissance de cette différence sert à justifier la suppression de tout usage, pour libérer une population otage d'un lieu sous influence. J'avais déjà suggéré que la localisation de la place Gabriel Péri ouvre davantage le jeu d'acteurs engagé dans l'aménagement et que cela s'est notamment traduit dans une présence plus forte des voix contre les rassemblements devant le CLiP, rejoignant les souhaits des élus, contrairement au consensus apparent existant au sein du quartier Moncey. Mais la temporalité des aménagements peut aussi aider à comprendre cette différence. Ainsi, lorsque l'équipe de Gérard Collomb va pousser de manière déterminée l'agenda sécuritaire sur le quartier, les travaux de Bahadourian étaient déjà en cours, tandis qu'à Gabriel Péri ils n'avaient pas encore démarré côté 3^e arrondissement. Le coût d'une reprise de l'aménagement était donc moindre à Péri qu'à Bahadourian.

Cette liaison à une demande des riverains pour la suppression des rassemblements constitue aussi un réengagement avec l'échelle locale, dans le sens où la parole habitante vient légitimer l'intervention politique et parce qu'elle reconnaît la différence entre les pratiques habitantes et celles illicites. Ainsi, la répression de ce rassemblement se fait au nom de la qualité de vie des riverains. Dans la mesure où ce renouement avec l'échelle locale ne contredit pas la solution d'aménagement préconisé pour cet espace d'agglomération, elle se fait sans demander une refonte du projet. Enfin, l'échelle locale est ramenée encore par les affirmations de la complémentarité entre les aménagements de Bahadourian et de Gabriel Péri. Les usages stationnaires pourraient ainsi y retrouver une nouvelle place ; l'on ne discute pas, pourtant, que ces usages sont le fait de catégories d'usagers très distinctes et que l'accès des « hommes debout » était très

contraint par un fort contrôle social, comme l'enquête d'usage avait démontré.

Cet article a montré l'exemple d'un quartier populaire central de Lyon et les fluctuations des projets d'aménagement vis-à-vis ses espaces publics. La définition de l'échelle des espaces, et donc des aménagements, est apparue comme l'outil discursif principal pour légitimer le mode d'engagement avec le caractère populaire et central du quartier. Ainsi, quand on prône le quartier comme l'échelle de l'espace, l'on retrouve un esprit qui vise à valoriser l'identité populaire – et méditerranéenne, dans le cas de Moncey – et les pratiques qui vont avec. Inversement, l'affirmation de l'échelle de l'agglomération semble plutôt valoriser le caractère central de ces quartiers. Une centralité géographique à laquelle doit correspondre la création d'une centralité urbaine que ne permettrait pas, dans le cas de Gabriel Péri, le maintien des usages traditionnels de cet espace, y compris dans ce qu'ils avaient de populaire et méditerranéen. En outre, l'on a vu comment ces constructions politiques de l'échelle des différents espaces peuvent être utilisées d'une manière articulée pour essayer de codifier les usages de l'espace : la suppression des usages « populaires et méditerranéens » de la place Gabriel Péri, qui devait retrouver sa vocation d'espace d'agglomération, devenait acceptable et justifiable par l'affirmation de l'échelle de quartier et du caractère populaire et méditerranéen que l'on venait de créer à Bahadourian. Enfin, il émerge aussi une certaine incompatibilité entre certains usages, catégories et échelles. Ainsi, à Bahadourian on associait le quartier au méditerranéen et au populaire et à des usages stationnaires et de circulation, tandis qu'à Gabriel Péri on a associé une même solution de désencombrement et occupation de l'espace aux intérêts des deux échelles – celles du quartier et de l'agglomération – autour de l'importance du déplacement. L'on n'a jamais reconnu la légitimité d'un usage populaire, méditerranéen, stationnaire et d'agglomération.

Références

- Agence d'urbanisme du Grand Lyon, 1997, *Densité, composition. Approche patrimoniale du quartier Moncey*, Agence d'urbanisme du Grand Lyon, Lyon.
- Algoé et Mission Tramway, 1999, *Compte rendu de réunion de coordination du 15/4/1999*.
- Antona Marie-France, 2012, « 2012, Moncey, un quartier au milieu du gué ? Retour sur 14 ans de "réhabilitation et de requalification sociale" du quartier Moncey », *Sauvegarde et Embellissement de Lyon - Bulletin de Liaison*, 101, p. 3–5.
- Azéma Jean-Louis, 2001, « L'expérience lyonnaise, la naissance d'une organisation », in Toussaint J.-Y. et M. Zimmermann M (Eds.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, p. 185–198.
- Berthet Jean-Marc, 1997, *La Place du Pont à Lyon. Archéologie d'un Espace Public et Histoire Sociale*, Université de Perpignan, Perpignan.
- Betin Christophe, 2001, « La construction de l'espace public. Le cas de Lyon », *Géocarrefour*, 76(1), p. 47–54.
- Bruno Tanant architectes, 2004, *Lettre d'Hervé Houy à Bernard Altere du 9/6/2004*.
- Calderon Camillo et Chelleri Lorenzo, 2013, « Social Processes in the Production of Public Spaces: Structuring Forces and Actors in the Renewal of a Deprived Neighbourhood in Barcelona », *Journal of Urban Design*, 18(3), p. 409–428.
- Conseil de la Communauté urbaine de Lyon, 2001, *Rapport au conseil n.°2001-1-7890-V01, Place Gabriel Péri - Bilan de la concertation*.
- Conseil de la Communauté urbaine de Lyon, 2002, *Délibération n° 2002-0545*.
- Dubief Jessie et Antona Marie-France, 2012, *Le quartier Moncey, 250 ans d'urbanisme*. Exposition du 30 mars au 30 juin 2012 au Centre Social Bonnefoi - 5 rue Bonnefoi.
- Eva Samuel architecte et associés, Karin Helms paysagiste, Pierre Bouillon et Sophie Gramatica assistants, Giordano Tironi architecte, & SEFCO ingénierie,

- consultants, 1998, *Un séjour dans le quartier. La place Moncey Saint-Jacques, Lyon 3^e. Marché de définition.*
- Foret Catherine, 2008, *L'invention d'un vocabulaire des espaces publics (1990-94) ou comment renforcer l'unité de l'agglomération par "l'harmonisation des signes du territoire."* Millénaire 3, le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon, Lyon.
- Grand Lyon, 1999, « Moncey, pour un aménagement adapté. Texte de l'exposition présentant les grandes orientations du projet de requalification du quartier en 1998 », *Cahiers Du millénaire3*, (14), 15–17.
- Grand Lyon, 2000, *Gabriel Péri, réunion publique de concertation.*
- Grand Lyon, DGDU, DO, EP, 1999, Compte-rendu de la réunion du groupe de pilotage des espaces urbains du 31/5/1999.
- Grand Lyon, DGDU, DO, SEP, 2000a, Compte rendu de réunion du groupe technique de suivi du 06/06/2000.
- Grand Lyon, DGDU, DO, SEP, 2000b, Compte-rendu de réunion du groupe de technique de suivi du 18/09/2000.
- Grand Lyon, DGDU, DO, SEP, 2000c, Compte-rendu de réunion du groupe de pilotage des espaces urbains du 16/10/2000.
- Grand Lyon, DGDU, DO, SEP, 1999, Espace Moncey - Saint-Jacques. Synthèse de la concertation préalable.
- Grand Lyon, DGDU, DO, SEP, 1998a, Création d'une place publique quartier Moncey St. Jacques. Dossier consultation des concepteurs. Cahier des charges.
- Grand Lyon, DGDU, DO, SEP, 1998b, Création d'une place publique quartier Moncey St. Jacques. Marché de définition. Cahier des charges.
- Grand Lyon, DGDU, DOT, UTC, 2000, Note de Jean-Marc Valentin à Belgacem M'Barki.
- Grand Lyon, DGDU, DPA, «Mission Tramway», 1999, Note au service des marchés publics.
- Grand Lyon, DGDU, DPO, «Mission Tramway», 2001, Note de Belgacem M'Barki à Benoît Quignon du 18/12/2001.
- Grand Lyon, DGDU, DPO, «Mission Tramway», 2001, Compte-rendu de réunion du 19/12/2001.
- Grand Lyon, DDU, DPU, UTC, 1998, Note de cadrage Tramway - Espaces Publics, Mission assistance à maîtrise d'ouvrage, Aménagement place Gabriel Péri, rédaction du programme.
- Grand Lyon, DGDU, DPA, «Mission Tramway», 2000a, Compte rendu de réunion Place Gabriel Péri du 21/07/2000.
- Grand Lyon, DGDU, DPA, «Mission Tramway», 2000b, *Compte rendu de la réunion publique, Place Gabriel Péri, Lyon 3^e et 7^{ème}.*
- Gras Pierre, Jaubert Albert et Guy François, 1995, *Révélateurs de ville. Lyon, travaux récents de l'Agence d'urbanisme, Mardaga, Liège.*
- Haag Alain, 2002, Lettre d'Alain Haag à Fabienne Cresci du 11/01/2002.
- Idt Joël, 2008, « La construction des problèmes politiques de l'action publique à partir de questions techniques: analyse de projets d'aménagement urbain à Paris », *Politique et Sociétés*, 27(2), p. 191–218.
- Les commerçants et habitant de la place Gabriel Péri (Place du pont), 2000, Pétition à la Communauté urbaine.
- Magalon Nicolas, 2000, *Démarches de projets d'aménagement urbains. Mise en œuvre de la politique d'espace public du Grand Lyon*, CERTU, Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, Lyon.
- Mairie du 3^e arrondissement de Lyon, 2000a, Lettre de Pierre Berat adjoint au maire du 3^{ème}, délégué aux déplacements urbains, à la Mission Tramway, du 09/03/2000.
- Mairie du 3^e arrondissement de Lyon, 2000b, Lettre de Christian Phillip à la Directrice générale des services du Grand Lyon du 31/10/2000.
- Menvielle Dominique, 2001a, « Parvenir à la fluidité place Gabriel-Péri », in *Le Progrès* du 7/10/2001.
- Menvielle Dominique, 2001b, « Plan de mandat: les riverains se polarisent sur la sécurité », in *Le Progrès* du 07/10/2001

- Olivier Laure, 2005, *Un espace public en tension entre enjeux de quartier et d'agglomération: Jeux d'acteurs et enjeux autour de la place D. Bahadourian à Lyon*, ENTPE, Lyon.
- Rittel Horst W. J. et Webber Melvin M., 1973, « Dilemmas in a General Theory of Planning », *Policy Sciences*, 4, p. 155–169.
- Urbanis Partenaires, 1998, *Démarche sociologique intégrée à la programmation de l'aménagement de la future place Moncey - Saint-Jacques*.
- Vareilles Sophie, 2006, *Les dispositifs de concertation des espaces publics lyonnais - Eléments pour une analyse du rôle de la concertation des publics urbains dans la fabrication de la ville*, INSA Lyon, Lyon.
- Ville de Lyon, Cabinet du Maire, Le Conseiller Technique pour la Sécurité, 2001, Note à l'attention de Monsieur Le Maire: Sécurisation du quartier dit de la Place Péri et Amélioration du Cadre de Vie du 23/09/2001.
- Ville de Lyon, Cabinet du Président, 1999, *Quartier MONCEY - Aménagement de la place centrale. Note de Marc Chappuis, Chargé de Mission au Cabinet du Président à Raymond Barre*.
- Ville de Lyon, Groupe de travail sécurité, 2001, Compte-rendu de réunion pour le secteur Moncey-Gabriel Péri du 08/06/2001.
- Ville de Lyon, DSP, 2000, Compte rendu de réunion sécurité.

Remerciements

Cette recherche est financée par la Fondation pour la Science Technologie du Portugal (référence SFRH/BD/78852/2011) avec des fonds nationaux et du FSE. Je remercie mes deux directeurs de thèse, Alain Bourdin et Jorge Carvalho, ainsi que les enquêtés et les documentalistes aux archives de la Ville et de la Communauté Urbaine de Lyon et au Service de documentation de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise. Ma recherche a aussi reçu le généreux soutien d'Yves Hanin et du CREAT-LOCI à l'Université Catholique de Louvain, et de The Barber Shop/Margarida Mendes à Lisbonne. Je tiens encore à remercier le comité d'organisation de ce séminaire de recherche, notamment à Jacques Galhardo, et à tous les participants pour leurs remarques et contributions à une version initiale de cet article. Enfin, je dois remercier les aimables critiques et commentaires de mes collègues de l'équipe « urbanisme : idées, méthodes, acteurs » du Lab'Urba et, surtout, des deux réviseurs anonymes. Toute faute reste néanmoins de ma seule responsabilité.

Photos de la page 119

Photo de gauche : La place Gabriel Péri et, derrière le CLiP, le quartier Moncey ; juillet 2013. ©Pedro Gomes

Photo de droite : Le coin à palabres, Place Bahadourian, juillet 2013. ©Pedro Gomes